







les Critères Clés d'Achat Procura+

Ce chapitre présente des critères d'achat simples pour les six groupes de produits prioritaires suivants :

					
A : Bus	B : Produits et services d'entretien	C : Electricité verte	D : Alimentation et services de restauration	E : Equipements Technologiques d'Information et de Communication	F : Construction/ rénovation de bâtiments

Ces groupes de produits ont été sélectionnés par plusieurs experts dans le cadre du projet RELIEF^[1] financé par la Commission Européenne. Focaliser une démarche d'achat public éco-responsable sur ces groupes de produits permet en effet de générer le plus d'impacts positifs sur l'environnement global. C'est l'analyse de plusieurs aspects qui a permis d'aboutir à cette conclusion : les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit, la disponibilité sur le marché d'alternatives plus respectueuses de l'environnement et économiquement avantageuses, et la part que représente le produit au sein d'un budget annuel type d'une entité publique.

A partir des résultats, les critères clés d'achat Procura+ ont été conçus pour :

- Aborder l'impact environnemental le plus significatif des produits considérés, suite à l'analyse de leur cycle de vie,
- Etre légalement conformes et simples d'utilisation, pour que tout acheteur puisse les appliquer et les vérifier avec un minimum d'effort et en un minimum de temps,
- Ne pas générer une forte augmentation des coûts.

Les critères sont régulièrement actualisés avec l'aide d'experts européens et de représentants des principales parties prenantes (y compris des industriels, des acheteurs, des scientifiques et des experts du marché).

Pour les actualisations récentes sur les critères (et tout nouveau groupe de produits), veuillez visiter le site web de la Campagne : www.procuraplus.org

Les fiches-produits ont été élaborées afin de permettre à chaque acheteur public de disposer de toutes les informations nécessaires en vue du lancement d'un appel d'offres responsable. Les fiches-produits contiennent également des critères d'achat qui peuvent être directement insérés dans les procédures de passation de marchés.

Chaque fiche est divisée en 4 parties :

- 1 Principaux impacts environnementaux :** Une synthèse rapide des principaux impacts environnementaux par groupe de produits et leur prise en compte au sein des critères d'achat.
- 2 Critères clés d'achat Procura+ :** Les critères d'achat, qui peuvent être directement insérés aux documents d'appel d'offres. Les critères sont accompagnés d'une série de « Notes pour la mise en œuvre » qui fournissent des informations supplémentaires sur la manière de les utiliser.
- 3 Pour aller plus loin :** Des pistes d'actions pour les acteurs publics qui souhaitent prendre d'autres aspects en compte et adopter d'autres approches innovantes pour aller plus loin que l'utilisation des seuls Critères d'Achat proposés.
- 4 Principaux labels correspondants :** Labels pouvant être utilisés comme base pour développer des critères supplémentaires.

Le CD-ROM joint propose des informations beaucoup plus détaillées sur chaque groupe de produits qui viennent compléter celles présentées dans les Fiches Produits du manuel.

La partie relative à la construction/rénovation est sensiblement différente des cinq autres Fiches Produits. Il est aujourd'hui impossible d'avoir des critères uniformes pour l'Europe, les situations nationales et d'autres facteurs étant trop différents. C'est pourquoi plusieurs options sont proposées au sein du Manuel, afin de couvrir un large spectre d'aspects relatifs à la construction durable. A nouveau, de plus amples informations sur ce sujet sont disponibles sur le CD-ROM.



A : Bus

1 Principaux impacts environnementaux

Impact	Approche
A l'échelle locale, les problèmes de santé dus aux émissions de particules et au niveau d'ozone troposphérique	Acheter des bus à faibles émissions polluantes
Les dommages environnementaux causés par l'acidification, l'eutrophisation et le niveau d'ozone troposphérique	Acheter des bus à faibles émissions polluantes
Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergies fossiles	Faire évoluer les modes de conduite
Pollution sonore importante	Acheter des bus à faibles émissions sonores

La prise en compte du traitement des bus en fin de vie ou encore l'utilisation d'agrocultures sont des approches alternatives qui permettent également de réduire les impacts environnementaux.

2 Critères Clés d'Achat Procura+ – Les bus

Achats directs de bus

Les Critères Clés Procura+ pour l'achat de bus insistent sur trois aspects :

- **Seuils d'émissions polluantes** : L'utilisation des normes EURO est indéniablement l'approche la plus simple pour s'assurer que les bus respectent des seuils corrects d'émissions polluantes. Tous les récents modèles de bus doivent aujourd'hui respecter les normes EURO IV. Ces bus étant disponibles sur le marché à des prix compétitifs, l'approche choisie pour les critères d'achat est donc d'exiger des bus d'un standard supérieur : la norme EEV. Ce type de demande peut sans conteste faire évoluer le marché vers des bus plus respectueux de l'environnement.

- **Mode de conduite** : L'installation d'économètres et d'indicateurs de consommation combinée à des sessions de formation des conducteurs constitue une approche efficace pour la réduction de la consommation de carburants.
- **Emissions sonores** : Plusieurs modèles de bus à faibles émissions sonores sont aujourd'hui disponibles et ils proposent des performances équivalentes sans pour autant entraîner de hausse significative des coûts. Les standards proposés dans ce Manuel sont basés sur les préconisations de l'Agence Environnementale Allemande car elle est plus exigeante que ce qu'imposent les Directives Européennes sur les émissions sonores des véhicules lourds.

Achats de bus

Objet du marché : *Achat de bus à faibles émissions polluantes*

Spécifications techniques :

- Les moteurs des véhicules doivent être certifiés selon la norme EEV sur les émissions polluantes, comme précisé dans la Directive 1999/96/CE
- Tous les véhicules devront être équipés d'indicateurs de conduite afin de mesurer la consommation de carburant
- Les émissions sonores des véhicules ne doivent pas dépasser 75 dB (A) pour les véhicules d'une puissance comprise entre 75 et 150 kW, et 77dB (A) pour les véhicules d'une puissance supérieure à 150 kW^[1]

Pour la mise en oeuvre

- 📎 **Contrôle (émissions polluantes)** : Tous les bus répondant à la norme EEV lors de leur fabrication disposeront de la certification correspondante. Les informations sur ce point figurent au sein des documents techniques du véhicule.
- 📎 **Contrôle (bruit)** : Les émissions sonores sont documentées dans les pages techniques des véhicules et peuvent donc être facilement vérifiées par les autorités adjudicatrices.

Marchés de prestations de services de transports publics

Les Critères Clés d'Achat Procura+ pour les marchés de prestations de transports publics sont similaires à ceux concernant l'achat direct de bus, mais avec une approche légèrement adaptée et étendue :

- **Seuils d'émissions polluantes** : Il est irréaliste de penser que tous les opérateurs disposeront aujourd'hui de véhicules EEV en grand nombre au sein de leur parc. Un renouvellement complet de la flotte de véhicules ne peut pas non plus être exigé. Néanmoins, un objectif de renouvellement du parc à l'aide d'un pourcentage de véhicules répondant à la norme EEV peut être envisagé. Il s'agit également d'inciter les opérateurs à proposer une part toujours plus importante de bus EEV sur toute la durée du contrat. Il est enfin essentiel que l'ensemble de la flotte de véhicules réponde à un standard environnemental minimum. C'est dans cette optique que les critères ci-dessous sont proposés :
- Les bus utilisés pour assurer le service doivent au minimum répondre à une norme environnementale (EURO III),
- La phase d'attribution du marché viendra allouer des points supplémentaires selon le nombre de véhicules EEV proposés,
- Les clauses d'exécution du marché permettront à l'autorité adjudicatrice de vérifier combien de bus EEV sont effectivement en circulation, et d'inciter le titulaire du marché à accroître leur proportion.

^[1] Umweltbundesamt : Handbuch für umweltfreundliche Beschaffung, München 1999 (voir aussi : VCD Fakten, Umweltstandards im ÖPNV e.V., Bonn 2001)

- **Mode de conduite** : Equiper les anciens bus avec des indicateurs de consommation et autres économètres est une opération relativement onéreuse qu'il sera difficile d'imposer. En revanche, les documents d'appels d'offres doivent clairement exiger que les nouveaux véhicules soient dotés de tels systèmes. La formation des conducteurs est également essentielle pour garantir que les économies en carburant soient significatives, et elle peut être facilement exigée lors de la procédure de passation de marché.
- **Qualité de service** : L'utilisation des transports en commun plutôt que les véhicules individuels contribue clairement à la préservation de l'environnement. Dès lors, pour que les transports en commun soient attractifs pour les habitants, il est essentiel qu'ils proposent un service de qualité. Les clauses d'exécution du marché peuvent permettre de tirer avantage de la contractualisation privée pour garantir une excellente qualité de service.

Marché pour la prestation de services de transport public en bus

Objet du contrat : *Marché de prestation de service de transport en bus respectueux de l'environnement*

Spécifications techniques :

a) Normes d'émissions polluantes :

- *Tous les bus utilisés pour assurer le service doivent avoir des motorisations répondant aux normes EURO III, selon la Directive Européenne 1999/96/CE. Lorsque les bus ne sont pas certifiés EURO III, mais que des modifications techniques effectuées permettent de répondre à des exigences similaires, les documents attestant de cette possibilité devront être intégrés au dossier de candidature. Les documents ne seront acceptés que s'ils sont certifiés par un organisme indépendant et disposant d'une expertise technique reconnue en technologie automobile.*

b) Mode de conduite :

- *Tous les nouveaux bus achetés après l'attribution du contrat et utilisés pour assurer le service de transport devront être équipés d'indicateurs de consommation permettant de contrôler la consommation de carburant.*

Critères d'attribution :

a) Normes d'émissions polluantes :

Le contrat sera attribué au candidat ayant le plus grand nombre de points, alloués selon la méthode de calcul suivante :

- *Motorisation aux normes EURO : 10 points (sur 100) – 1 point supplémentaire sera attribué pour chaque tranche de 10% de bus aux normes EEV servant à assurer le service.*
- *Autres : 90 points (sur 100).*

Conditions d'exécution du contrat :

a) Normes d'émissions polluantes :

- *Chaque année, le nombre de kilomètres parcourus par les bus aux normes EEV devra être comptabilisé. Ce résultat devra augmenter de 10% par an.*

b) Mode de conduite :

- *Tous les chauffeurs de bus assurant le service devront suivre de manière régulière une formation à l'éco-conduite assurée par un organisme local agréé afin d'accroître les économies de carburant.*

c) Un service de bonne qualité :

- *L'opérateur devra obtenir à ses frais une certification pour la « qualité du service ». Le candidat devra fournir des indications sur l'organisme indépendant de certification choisi au sein de son offre.*

Pour la mise en oeuvre

- 📎 **Contrôle (émissions polluantes)** : Tous les bus répondant aux standards EURO III, IV, V et EEV lors de leur fabrication disposeront de la certification correspondante. Ces informations sont incluses dans les documents techniques du véhicule. Comme indiqué dans les critères, les bus sur lesquels des modifications techniques effectuées permettent d'atteindre les normes EURO III devront justifier d'une documentation appropriée au sein du dossier de candidature. Ces documents devront être approuvés par un organisme tiers agréé.
- 📎 **Critères d'attribution** : Les critères d'attribution et leur pondération relative dépendront de l'autorité adjudicatrice.
- 📎 **Conditions d'exécution du marché (documents d'appel d'offres)** : Les conditions spéciales devront être clairement explicitées aux soumissionnaires potentiels dans l'appel d'offres.
- 📎 **Conditions d'exécution du marché (qualité de service)** : L'évaluation de la qualité du service devra être effectuée un an après la notification du marché. Les obligations de résultats et objectifs devront être fixés et acceptés lors de la phase de négociation du contrat. Trois indicateurs devraient être utilisés dans le jugement de la qualité du service : le nombre de passagers, les prix des tickets et la satisfaction des usagers (évaluée grâce à une enquête). Cependant, il convient de noter que les opérateurs ont une capacité d'influence limitée sur le nombre de passagers, alors que les politiques et conditions locales sont des facteurs déterminants. La méthode d'évaluation et d'analyse des résultats sera à la charge de l'organisme de certification sous-traité par le candidat.
- 📎 **Conditions d'exécution du marché (pénalités pour non respect)** : Pour garantir un service de qualité, des pénalités adéquates doivent figurer au contrat en cas de non respect des conditions. Le paiement des sommes dues peut par exemple être suspendu jusqu'à ce que le niveau de conformité soit atteint.

3 Pour aller plus loin

- ➔ Adopter une **approche différente de réduction des émissions polluantes** – les marchés de prestation de services permettent d'introduire des quantités maximales d'émissions pour l'ensemble de la flotte de véhicules. Ces valeurs peuvent devenir progressivement plus strictes au cours de la durée du contrat. Ceci offre une certaine flexibilité au titulaire pour trouver les moyens de réduire les émissions tout en encourageant l'amélioration continue.
- ➔ Réfléchir à l'utilisation des **carburants alternatifs**, comme les agrocarburants ou les piles à combustible.
- ➔ **L'achat groupé** peut se révéler être réellement pertinent pour les achats de bus – il s'agit d'un secteur où les évolutions technologiques sont généralement standardisées mais qui restent très onéreuses.
- ➔ Demander aux fournisseurs d'opter pour une approche socialement et environnementalement responsable pour le traitement et l'élimination des bus en fin de vie – en les recyclant lorsque c'est possible, et en évitant de simplement les revendre dans des pays où les lois environnementales sont plus laxistes.

4 Principaux labels correspondants



Eco-label Allemand (Blue Angel en anglais)

RAL-UZ 59
Véhicules et bus à faibles émissions sonores et polluantes
www.blauer-engel.de